



PAR COURRIEL

Montréal, le 12 février 2018

Objet : Demande d'accès aux documents

V/Réf. : [REDACTED]

N/Réf. : 0801-01-2017-2018-476

Madame,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande complémentaire reçue le 9 février 2018, laquelle vise à obtenir la décision du 15 juin 2017 rendue par le Tribunal administratif du Québec ainsi que plus d'information relativement aux deux documents de novembre 2017.

Comme demandé, vous trouverez ci-joint copie de la décision ainsi que la correspondance du 14 novembre 2017, lesquelles peuvent vous être communiquées en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

En ce qui a trait à la correspondance particulière du 16 novembre 2017, c'est simplement l'envoi de la réponse à la demande de service.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril

Directrice des affaires juridiques
Responsable de l'accès aux documents des organismes publics
et de la protection des renseignements personnels

p. j. Décision du 15 juin 2017 et correspondance du 14 novembre 2017